

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2024

RECONNAÎTRE LES MÉTIERS DE LA MÉDIATION SOCIALE - (N° 2109)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 70

présenté par

M. Dharréville, M. Monnet, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chailloux,
M. Chassaing, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Maillot, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier
et M. William

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 15, insérer l'alinéa suivant :

« Ces contrats déterminent le nombre et la nature des recrutements envisagés, les qualifications requises et un plan de formation par type et niveau de qualification des médiateurs sociaux. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inscrire la formation qualifiante aux métiers de la médiation sociale dans les contrats pluriannuels de développement territorial.